DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2022/2248 DU CONSEIL
du 14 novembre 2022
portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu la proposition de la République de Lituanie,

vu l'avis du Parlement européen [1],

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat de M. Rimantas ŠADŽIUS est arrivé à échéance le 15 juin 2022.

(2) Il convient dès lors de nommer un nouveau membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M[me] Laima Liucija ANDRIKIENĖ est nommée membre de la Cour des comptes pour la période allant du 16 novembre 2022 au 15 novembre 2028.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 14 novembre 2022.

Par le Conseil
Le président
J. BORRELL FONTELLES

[1] Avis du 18 octobre 2022 (non encore paru au Journal officiel).